

Référence : C.N.210.2023.TREATIES-XXI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER
MONTEGO BAY, 10 DÉCEMBRE 1982

AFRIQUE DU SUD : DÉSIGNATION DE CONCILIATEUR EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE
L'ANNEXE V ET DÉSIGNATION D'ARBITRE EN VERTU DE L'ARTICLE 2 DE L'ANNEXE VII
DE LA CONVENTION ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 14 juillet 2023.

(Traduction) (Original : anglais)

Désignation de conciliateur et d'arbitre :

Juge Thembile Elphus Joyini

Le 17 juillet 2023



¹ Voir notification dépositaire C.N.227.2014.TREATIES-XXI.6 du 25 avril 2014 (Désignation d'un arbitre en vertu de l'article 2 de l'Annexe VII de la Convention : Afrique du Sud).